



## SEANCE DU 2 février 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 février 2026 à 18h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY.

Absents :  
Régis CINQ-FRAIS  
Florian PARENT  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 29/01/2026
---

### La séance est ouverte à 18h00

#### 1. Approbation du Procès-Verbal du 3 novembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 2. Approbation du Procès-Verbal du 15 décembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 3. Redevances de performance eau potable et assainissement 2026

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau mise en œuvre au 1er janvier 2025, une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif a été créée.

Cette redevance s'appuie sur un coefficient de modulation global, représentatif du fonctionnement des systèmes d'assainissement (systèmes de collecte et station de traitement des eaux usées) du redevable (défini au regard de la compétence en matière de traitement des eaux usées). Il s'appuie sur les données de fonctionnement de l'année N-2 des différents systèmes d'assainissement.

En 2025, la redevance pour performance des systèmes d'assainissement s'établissait à 0,105\_€/m<sup>3</sup> (taux voté par l'agence de 0,35 €/m<sup>3</sup> auquel est appliquée une modulation de 0,3).

Pour 2026, l'Agence de l'eau Adour Garonne a fixé à 0.25 €/m<sup>3</sup> le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Convention de servitudes ENEDIS**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention de servitudes avec ENEDIS concernant une ligne électrique souterraine sur la parcelle B 418 lieu-dit FRECHET (en haut de la rue des Coteaux d'Arrêt). Il demande à l'autoriser à signer cette convention, à titre gratuit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Mission d'archivage par le CDG 65**

Monsieur le Maire informe que le centre de gestion propose aux collectivités un accompagnement en matière de gestion des archives adapté à leurs besoins. L'archiviste peut intervenir afin de satisfaire aux obligations en matière de conservation et de valorisation des archives, mais également pour fournir les outils nécessaires à la gestion quotidienne de leurs archives.

Avant chaque mission, l'archiviste se rend en collectivité afin d'effectuer un état des lieux et évaluer le métrage à traiter pour définir la nature des prestations à réaliser et les mesures d'organisation à prévoir. Le RDV est fixé au 17 mars et donnera lieu à la rédaction d'un rapport détaillé et d'un devis estimatif chiffré, sachant que le tarif de la journée d'intervention est de 250€.

#### **6. Approbation des statuts du SDE 65**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-062 du 17 septembre 2025 par laquelle la commune approuvait le transfert de la compétence « distribution de gaz ». Par conséquent, il indique que les statuts du SDE 65 doivent être révisés afin d'inscrire la compétence « distribution de gaz » parmi ses compétences obligatoires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **7. Lancement de la consultation des études géotechniques de l'aménagement de la RD 817**

Monsieur le Maire rappelle la mission confiée au bureau d'études ATEI relatif à l'aménagement des abords de la RD 817 entre l'abbaye et la sortie du village. Dans le cadre de cette mission, une étude géotechnique s'avère nécessaire. L'ADAC a préparé le cahier des charges et prononce de le soumettre à plusieurs bureaux d'études. Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer une consultation

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Projet de terrain de paddle**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par un porteur de projet privé pour la construction de 2 terrains de paddle à Tournay. L'idée serait que la commune signe avec le porteur de projet un bail à construction. L'idée serait d'implanter ces terrains à l'arrière de la salle polyvalente, et de ce fait de faire procéder à une division parcellaire du terrain de camping.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupe de travail. Messieurs Patrick BRU, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU et madame Céline FAGET formeront le groupe de travail.

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite sur place avec le porteur de projet et le groupe de travail.

## 9. Autorisation à engager toute action en justice

Monsieur le Maire rappelle le permis de construire déposé par la société Corsica Sole ayant pour objet la construction de méga batteries, rue du Paradis. Il indique que malgré les remarques formulées par la commune, le permis a été accordé tacitement par l'Etat le 13 novembre 2025. Les services de l'Etat peuvent encore interagir sur leur décision, toutefois, un recours a été déposé, par la commune, devant le Tribunal administratif de Pau par requête du 13 janvier 2026.

Il convient de l'autoriser à ester en justice contre ce permis de construire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 10. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement sur le budget 2026

Monsieur le Maire expose que certains travaux d'investissement nécessitent un mandatement avant l'adoption du budget primitif 2026, ce qui est normalement proscrit.

Toutefois, conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2025 adopté par délibération n°2025-029 le 10 avril 2025 avait ouvert les crédits suivants.

Dépenses d'investissement votées au budget 2025 :	1 964 345.25 €
Moins le 001 en dépenses du BP 2025 :	149 195 €
Moins le total des dépenses d'ordre (040-041) :	0€
Moins les RAR en dépenses du BP 2025 :	181 988.25 €
Moins les crédits relatifs à la dette en capital votés (1641) :	110 162 €
Egale base de calcul de l'autorisation du Conseil :	1 523 000 €
25 % de la base de calcul :	380 750 €

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses soit 380 750 € répartis comme suit :

<b>IMPUTATION COMPTABLE</b>	<b>AFFECTATION</b>
<b>165</b>	1.000 €
<b>203</b>	1.000 €
<b>204182</b>	10.000 €
<b>20415343</b>	10.000 €
<b>21538</b>	5.000 €
<b>2156</b>	5.000 €
<b>2157</b>	15.000 €
<b>2158</b>	7.500 €
<b>2183</b>	5.000 €
<b>2184</b>	5.000 €
<b>231</b>	316.250 €
<b>TOTAL</b>	<b>380 750 €</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **11. Demande de subvention FAR 2026**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **12. Encaissement chèque subvention éclairage terrain de tennis**

Monsieur le Maire rappelle que lors des travaux de rénovation de l'éclairage du stade et des terrains de tennis, la Fédération Française de Tennis s'était engagée à participer aux travaux. Un versement de 2 750 € a été réalisé sur la trésorerie du club de tennis local. Le tennis club tournayais a donc remis un chèque de ce montant à la commune.

Il convient de délibérer pour encaisser ce don.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Gendarmerie révisant le prix du loyer annuel à la hausse suite aux travaux réalisés
- Monsieur le Maire indique qu'une présentation des premières ébauches et des premiers chiffrages de la réhabilitation de la maison Cazaux sera réalisée le 10 février
- Madame Dominique ARNE rappelle son intervention au mois de décembre au sujet du compteur de gaz des ateliers Gailhou-Durdos, rue du Padouen Debat qui restait ouvert et indique que le nécessaire a été fait.

- Madame Marie MAURY indique que le bois communal du Cagnoulet n'est pas confié, à ce jour, à la gestion de l'ONF, ce qui, à sons sens, serait souhaitable. Monsieur le Maire indique que cela sera étudié lors du prochain mandat.
- Monsieur Laurent HAEST indique que l'audition de l'école de musique se tiendra le 6 février et que les élèves du collège recevront des élèves espagnols, dans le cadre des échanges ERASMUS, et qu'ils seront reçus en mairie, le 9 février à 17h30.
- Monsieur Pierre SEUBE rappelle l'exposition en cours à la salle de l'hôtel de ville, réalisée par les élèves du collège.
- Monsieur Roger SETAU demande s'il n'est pas possible de remettre en eau la fontaine de la place d'Astarac. Monsieur le Maire indique que les entreprises sollicitées ne sont pas en mesure de réparer les pompes.
- Madame Dominique ARNE rappelle la nécessité de conserver nos commerçants en cœur de village suite à la fermeture de la boucherie. Monsieur le Maire indique qu'une profession de bouche va bientôt ouvrir à sa place.
- Monsieur le Maire rappelle le recrutement de la nouvelle cheffe de projet, Justine CHOLLET, à partir du 2 mars.

### **La séance est levée à 19h30**

La secrétaire de séance,

Dominique ARNE

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE